



Frais huissier pour échelonnement

Par **melissecoco**, le **21/05/2008** à **17:30**

Bonjour, l'ex de mon ami bien a fait appel à un huissier pour récupérer une partie de pensions alimentaires (qu'elle avait oralement accepté de baisser mais sans vouloir le faire écrire) et mon ami lui doit 4500 euros. Il est arrivé à un accord avec l'huissier pour payer 150 euros par mois. Mais quand on lui demande quels sont les frais qu'il prend éventuellement dessus, l'huissier ne veut pas répondre et reste très évasif. Nous nous demandons si les éventuels frais ont un rapport avec le temps du remboursement ou seulement avec la somme, ou s'il n'y a pas de frais autres que les 104 du début. rnMerci d'avance de vos réponses

Par **Erwan**, le **21/05/2008** à **21:51**

Bjr, rnles frais d'huissier à la charge du débiteur sont :rn- tous les frais d'actes d'huissier (commandement de payer, PV de saisie éventuels, PV de sursi, Pv de réception, les requêtes éventuelles, les mainlevées...)rn- le droit proportionnel (article 8 du tarif), en fonction de la somme.rn- les frais de gestion (article 15 du tarif), en fonction du temps de remboursement.rnnc'est tout.